



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 30 septembre 2025 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers: Dany Gaudreault
Mitchell Lawless
Jarvin Joncas
Marissa Lavallee

La directrice générale de la Municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2025-105

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jarvin Joncas, appuyé par Dany Gaudreault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 AOÛT 2025
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AOÛT 2025
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2025
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRES, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2025
7. TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2025
8. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
9. CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE
10. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA GESTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
11. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-R-003 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-R-003 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE POUR COUVRIR PARTIELLEMENT LES COÛTS D'ASSURANCES DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE À L'ÉCOLE STE-THERESA
14. RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

15. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ POUR LA RÉSERVE DE DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
16. INTÉGRATION DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS AU BUDGET 2026 ET AJUSTEMENT DU TAUX DE TAXATION MUNICIPALE
17. DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT POUR L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE COLLECTE SÉLECTIVE D'ÉCO-ENTREPRISES QUÉBEC
18. EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - POSTE SAISONNIER
19. VENTE DU TERRAIN, LOT 6 640 985, DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MONSIEUR TYLER ROBERTSON ET MADAME KARLA ROBERTS POUR UN MONTANT DE 35 808\$ TAXES INCLUSES
20. DÉSIGNATION DE MME KARINE BENOIT EN TANT QUE PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD CONCERNANT LE PROJET BIOTOPE
21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RASSEMBLEMENT DES JUNIOR RANGERS 2025
22. PÉRIODE DE QUESTIONS
23. CLÔTURE DE LA SESSION

2025-106

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 AOÛT 2025

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 26 août 2025 avec exemption de lecture.

2025-107

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AOÛT 2025

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois d'août 2025 aux montants respectifs de **142 478.01\$** pour l'administration générale et **26 803.88\$** pour la rémunération.

2025-108

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois d'août 2025 au montant de **3 808.52\$**.

2025-109

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRES, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaires, transferts et les engagements de crédit pour les mois d'août et septembre 2025 aux montants respectifs de **167 991.59\$** et **160 646.00\$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2025

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 31 août 2025 de **429 677.71\$**.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-110

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et référendums prévoit que le personnel électoral soit rémunéré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut adopter par résolution les prévisions budgétaires pour la rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de **7 478.80\$** pour la rémunération du personnel électoral tel que présenté ci-dessus :

Président d'élection	2000.00\$
Secrétaire d'élection	1500.00\$
Adjointe au président d'élection	1000.00\$
Membre d'une commission de révision de la liste électorale	22.54\$ / heure
Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale	22.54\$ / heure
Agent réviseur	19.32\$ / heure
	225.40\$
	225.40\$
	193.20\$

La rémunération pour le président d'élection, la secrétaire d'élection et l'adjoint du président d'élection est recommandée par le directeur général des élections (DGE) et parue dans la Gazette officielle du Québec, le 2 avril 2025.

Pour le jour du scrutin :

Scrutateur	4 x (201.30\$)	20.13\$ / heure	805.20\$
Secrétaire des bureaux de vote	4 x (193.20\$)	19.32\$ / heure	772.80\$
Président et membre de la Table de vérification	1 x (161.00\$)	16.10\$ / heure	161.00\$
Primo	1 x (201.30\$)	20.13\$ / heure	201.30\$

Pour le vote par anticipation :

Scrutateur	1 x (201.30\$)	20.13\$ / heure	201.30\$
Secrétaire des Bureaux de vote	1 x (193.20\$)	19.32\$ / heure	193.20\$

2025-111

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat relatif à l'entretien des chemins municipaux durant l'hiver le 6 août 2025 pour une durée d'un (1) an avec l'option d'un renouvellement de (1) un an, à la seule discrétion de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions :

- **Construction FHD** pour un montant de **193 158.00\$**
- **GIDC** pour un montant de **457 140.60\$**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-112

CONSIDÉRANT QUE **Construction FHD Inc.** a présenté la soumission la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de l'avocat de la Municipalité d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement:

D'OCTROYER l'entretien des chemins municipaux durant l'hiver pour une durée d'un (1) an à **Construction FHD Inc.** conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise pour un montant total de **193 158.00\$** incluant les taxes.

QUE la somme résiduelle requise pour assumer cette dépense soit puisée à même les fonds généraux de la Municipalité.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à tous les soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA GESTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer un service de déneigement efficace et sécuritaire conformément à ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà un camion qui sera utilisé pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de nouveaux équipements permettra d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement:

QUE la Municipalité procède à l'achat des équipements suivants pour les opérations de déneigement:

- Une pelle à neige incluant l'installation au montant de **13 750.00\$ plus taxes**;
- Une sableuse adaptée aux opérations de déglaçage et de sablage, incluant l'installation au montant de **9 450.00\$ plus taxes**.

QUE le montant total autorisé pour ces acquisitions ne dépasse pas **23 200.00\$ plus taxes**;

QUE ladite somme soit intégrée au budget 2026;

QUE Madame Karine Benoit, Directrice Générale soit autorisée à:

- Signer tous les documents relatifs à ces acquisitions;

QUE les achats soient effectués en conformité avec les politiques d'approvisionnement en vigueur et les exigences légales applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-113

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-R-003 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Mitchell Lawless, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 2025-R-003 modifiant le règlement numéro 2003-R-003 concernant la rémunération des élus municipaux et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

2025-114

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-R-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-R-003 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permet aux municipalités de déterminer la rémunération de leurs élus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement numéro 2003-R-003 afin d'ajuster la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement en question a fait l'objet d'un avis de motion lors de la séance du conseil municipal le 23 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2025-R-003 qui décrète et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement remplace le règlement 2003-R-003 et porte le titre « Règlement décrétant la rémunération des élus municipaux ».

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement établit la rémunération annuelle du maire et de chaque conseiller municipal pour les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération du maire est fixée comme suit:

- Rémunération annuelle de base: **20 000\$**;
- Allocation de dépenses annuelle: **10 000\$**.

La rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses sont versées en douze (12) versements mensuels égaux.

La rémunération des conseillers est fixée comme suit:

Rémunération par séance du conseil municipal: **150\$**, soit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

Salaire de base par séance: **100\$**;

Allocation de dépenses par séance: **50\$**;

Pour une rémunération annuelle de base de **2 400\$** et l'allocation de dépenses annuelle de **1 200\$**;

La rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses annuelle sont versées en douze (12) versements mensuels.

La rémunération de chacun des membres élus ne sera versée au conseiller que s'il assiste à la séance mensuelle régulière du conseil, chacune de ses présences lui donnant droit à sa rémunération annuelle de base.

Toutefois, la rémunération sera versée si l'absence est jugée motivée par le Maire ou la Directrice Générale.

ARTICLE 5

Une rémunération supplémentaire est accordée pour les mandats spéciaux décrits ci-après et selon les modalités indiquées :

- a) Maire suppléant: **25\$** par réunion au cours de laquelle il remplace le maire. Montant maximal alloué par mois: **50\$**.
- b) Membre d'un conseil d'administration ou d'un sous-comité (par exemple : comité consultatif d'urbanisme, comité des loisirs, comité des garderies, etc. auquel le membre élu a été mandaté par une résolution du conseil): **25\$** par réunion du conseil d'administration ou séance de travail à laquelle il a assisté, pour un maximum de **50\$** par mois pour chaque conseil d'administration ou séance de travail par comité.

ARTICLE 6

Si le maire suppléant doit remplacer le maire pendant plus de trente jours, il aura droit, dès le premier jour du remplacement et jusqu'à la fin de celui-ci, à une rémunération égale à celle du maire, à condition qu'il assume toutes les responsabilités de ce dernier.

ARTICLE 7

Chaque membre du conseil recevra, en plus de sa rémunération de base, une indemnité de frais égale à la moitié de sa rémunération de base, telle que prévue à l'article 4.

ARTICLE 8

La rémunération prévue aux articles 4 et 5, ainsi que l'indemnité de frais prévue à l'article 7, seront versées à chaque membre élu sur une base mensuelle, le dernier jour de chaque mois.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2025-115

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE POUR COUVRIR PARTIELLEMENT LES COÛTS D'ASSURANCES DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE À L'ÉCOLE STE-THERESA



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-116

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les paramètres de notre politique de dons municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le centre de conditionnement physique de l'École Ste-Theresa offre des services bénéfiques à la communauté locale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les infrastructures éducatives et sportives sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire un don qui dépasse le montant habituellement accordé dans la politique de dons, compte tenu de l'importance de ce projet pour la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Marissa Lavallee** et unanimement résolu:

D'ACCORDER une contribution financière de mille dollars (**1 000\$**) pour couvrir les coûts d'assurances du centre de conditionnement physique pour l'année 2026;

QUE cette aide financière inclus les exigences suivantes:

- La remise de rapports trimestriels détaillant les dépenses et revenus du centre de conditionnement physique;
- La transmission des statistiques d'inscription trimestrielles du centre de la communauté de Blanc-Sablon;
- La présentation d'une demande de subvention annuelle accompagnée d'une révision complète des états financiers du centre;

QUE le renouvellement de cette aide sera conditionnel au respect de ces obligations de reddition de comptes et à l'évaluation de la demande annuelle.

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, lors d'un projet pilote, avait embauchée une personne ressource à 6 heures par semaine pour travailler à la bibliothèque pendant l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE ce service représente un atout pour les citoyens et que nous souhaitons le maintenir;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote s'est avéré un succès;

CONSIDÉRANT QU' une personne ressource a manifesté son intérêt pour assurer ce service durant l'année 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'embaucher **Madame Lesley Chubbs** à titre de personne ressource, pour assumer les tâches du service de la bibliothèque municipale pour l'année 2025-2026 et ce, pour le même nombre d'heures et un taux horaire de **16.10\$**.



No de résolution
ou annotation

2025-117

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ POUR LA RÉSERVE DE DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

- CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives, connu sous le nom de « Projet de loi 49 » ;
- CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 287.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux) ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour se conformer à l'article 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité de Blanc-Sablon, la municipalité doit affecter une somme de **2000\$** au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement que la municipalité de Blanc-Sablon affecte une somme de **2000\$** au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 et de puiser cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

2025-118

INTÉGRATION DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS AU BUDGET 2026 ET AJUSTEMENT DU TAUX DE TAXATION MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a réalisé des investissements en immobilisations au cours de l'année 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces investissements nécessitent d'être intégrés au budget municipal de l'exercice financier 2026 ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 176 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permet au conseil municipal d'adopter le budget et de fixer les taux de taxation ;
- CONSIDÉRANT QUE** il est nécessaire d'ajuster le taux de taxation municipal pour compenser les coûts liés aux investissements réalisés en 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite maintenir l'équilibre budgétaire tout en assurant la pérennité des services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marissa Lavallée**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

QUE les dépenses d'immobilisations suivantes, réalisées en 2025, soient intégrées au budget municipal 2026 :

- Une pelle à neige incluant l'installation au montant de **15 809.06\$**;
- Une sableuse adaptée aux opérations de déglaçage et de sablage, incluant l'installation au montant de **10 865.14\$**
- Achat d'un camion de service pour l'égout et la voirie : **76 836.57\$**

TOTAL DES IMMOBILISATIONS: 103 510.77\$

QUE le taux de taxation municipal soit ajusté pour l'exercice financier 2026;

QUE l'ajustement du taux de taxation permettra de compenser les investissements réalisés en 2025.

2025-119

DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT POUR L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE COLLECTE SÉLECTIVE D'ÉCO-ENTREPRISES QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU' Éco-Entreprises Québec (ÉEQ) a reçu le mandat gouvernemental de gérer la collecte sélective des matières résiduelles à travers le Québec, en partenariat avec les municipalités qui assurent les services de première ligne ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blanc-Sablon détient un contrat avec ÉEQ pour le financement et l'implantation d'un service de collecte sélective complet sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' une proposition détaillée a été soumise par la municipalité à ÉEQ pour assurer la mise en place et la pérennité du projet, mais cette proposition a été refusée malgré l'engagement initial d'ÉEQ d'établir un service adapté à notre communauté ;

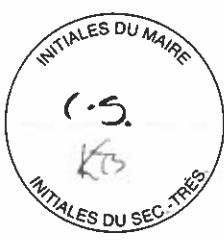
CONSIDÉRANT QUE plusieurs mois se sont écoulés depuis ce refus sans qu'ÉEQ n'ait repris contact avec la municipalité, démontrant ainsi un manque de priorité accordé à notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE des investissements municipaux ont été consentis pour l'embauche d'expertise spécialisée afin de développer des solutions adaptées aux défis particuliers des communautés isolées de la Basse-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement environnemental de la municipalité de Blanc-Sablon en faveur du recyclage et son désir de progresser vers une collecte sélective efficace sont compromis par cette situation, entraînant une accumulation problématique de matières recyclables au site d'enfouissement local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Gaudreault, appuyé par Jarvin Joncas et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale:

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-120

DE SOLICITER formellement l'intervention de la MRC auprès d'Éco-Entreprises Québec;

DE DEMANDER un soutien politique pour accélérer la mise en œuvre du programme dans le but d'obtenir un service de collecte sélective adapté aux réalités géographiques et logistiques de notre territoire, respectant ainsi les engagements environnementaux de notre communauté.

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - POSTE SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le déneigement et le déglaçage des routes et stationnements municipaux durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'embaucher une personne dévouée pour exécuter ces travaux essentiels;

CONSIDÉRANT QUE ce poste revêt un caractère saisonnier correspondant à la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement de procéder à l'embauche de **M. Jody Letemplier** comme employé pour les travaux de déneigement et de déglaçage des rues municipales du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026, ainsi que **Mitchell Lawless** comme employé sur appel, selon les conditions établies à la Politique de Ressources humaines et que la rémunération soit établie à 30\$ de l'heure pour un horaire de travail de 50 heures par semaine.

2025-121

VENTE DU TERRAIN, LOT 6 640 985, DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MONSIEUR TYLER ROBERTSON ET MADAME KARLA ROBERTS POUR UN MONTANT DE 35 808\$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a acquis du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) le terrain désigné comme étant le **lot 6 640 985**, suite à une cession gratuite de terrains publics;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition a été réalisée conformément aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE M. Robertson et Mme Roberts, domicilié au 103, rue de la Bellevue, St-Augustin, a manifesté son intérêt à acquérir ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ce terrain est conforme aux orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à vendre à M. Robertson et Mme Roberts un immeuble situé dans la municipalité de Blanc-Sablon pour la construction de maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut promouvoir le développement résidentiel, il est avantageux pour la municipalité de procéder à la vente de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-122

QUE la Municipalité vend à M. Robertson et Mme Roberts le terrain désigné comme étant le **lot 6 640 985**;

QUE cette vente soit consentie au prix de **31 144.16\$ plus les taxes applicables**, pour un montant total de **35 808\$**, soit la valeur d'évaluation municipale, les frais encourus ainsi que les taxes applicables;

QUE cette vente soit assujettie aux conditions suivantes :

- Le terrain est vendu dans l'état où il se trouve;
- L'acheteur devra se conformer à tous les règlements municipaux en vigueur;
- Les frais de notaire pour le transfert de la propriété du **lot 6 640 985** sont à la charge de l'acheteur.
- La directrice générale, Madame Karine Benoit et la directrice générale adjointe, Madame Laura Lavallee sont mandatées à signer tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

2025-123

DÉSIGNATION DE MADAME KARINE BENOIT EN TANT QUE PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD CONCERNANT LE PROJET BIOTOPE

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de confier par la présente à Madame Karine Benoit le mandat de signer les documents relatifs à la demande d'assistance financière auprès de la Société du Plan Nord concernant le projet Biotope.

2025-124

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RASSEMBLEMENT DES JUNIOR RANGERS 2025

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les paramètres de notre politique de dons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et unanimement résolu que trois prix seront remis: le gagnant recevra **250\$**, le finaliste obtiendra **150\$** et le troisième participant sera récompensé par **100\$** pour **un montant total de 500\$** pour le rassemblement des Junior Rangers 2025.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

2025-124

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.


Colin Shattler, maire


Karine Benoit, directrice générale